



Extrait de délibération

Identifiant
2019-07-02

Comité syndical 11 juillet 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille dix neuf le vingt mai à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme. Véronique Gilbert a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 juillet 2019
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 17 titulaires / 1 suppléant
Absents, excusés : 14 titulaires / 30 suppléants
Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, FOUILLET Olivier, BIRONNEAU Pascal	COIFFARD Jean-François		
Parthenay-Gâtine	GILBERT Véronique, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, BOUCHER Hervé-Loïc, DIEUMEGARD Claude, GUERIN Jean-Claude	ALBERT Philippe, BRESCIA Nathalie, LARGEAU Béatrice, BELY Françoise, De TALHOUET ROY Hervé, ROUVREAU Laurent, BERGEON Patrice, DUFOUR Jean-Paul	PILLOT Jean	
Val de Gâtine	OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, MINEAU Nadine, EVRARD Elisabeth, CHAUSSERAY Francine, LEMAITRE Thierry, DOUTEAU Patrice, CANTET Jean-Paul	MORIN Joël, BARANGER Johann, GUERIT Jean-Philippe, BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles,		

Convention Pays de Gâtine / CARUG 2019 pour le poste Médiateur culturel

Didier Gaillard - Ronan Cesbron

Cette mission de développement culturel et d'appui technique aux porteurs de projets sur le Pays de Gâtine est assurée par le CARUG en la personne de Roch TOUZE. Ce dernier apporte son soutien aux communes, associations et autres porteurs d'évènements culturels. Il accompagne et conseille également les collectivités dans leurs projets d'équipements culturels.

Afin de continuer à mener à bien cette mission d'animation et d'assistance technique, le Pays de Gâtine et le CARUG ont signé en 2018 une convention de partenariat de Roch Touzé. Elle précise que le poste est financé par le biais d'une subvention annuelle de 30 000 € versée par le Pays de Gâtine au CARUG. Cette subvention ne bénéficie plus du cofinancement régional.

Comité syndical décide :

- de renouveler cette convention en 2019 selon les mêmes modalités que 2018 (hors baisse de la subvention passant de 30 000€ à 25 000€)
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour le poste de médiateur culturel avec le CARUG pour l'année 2019.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD